



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires de Côte d'Or  
Service économie agricole et environnement des exploitations

le 16 octobre 2013

### **DROITS PMTVA - Campagne 2014 :** **Demandes de droits supplémentaires et Cessions de droits**

Les éleveurs concernés par une demande :

- **d'attribution définitive de droits à primes pour le secteur bovin**
- **de cession définitive de droits à primes pour le secteur bovin**

peuvent s'adresser à la DDT pour obtenir le formulaire correspondant ou le télécharger directement sur le site Internet : <http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr> – rubrique politiques publiques/agriculture, forêt et développement rural/agriculture/droits bovins.

**Comme l'an passé, le formulaire de demande de droits ne fera pas l'objet d'un envoi systématique à tous les éleveurs.**

L'attribution de droits PMTVA fera l'objet d'une décision préfectorale après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture et ceci, en fonction des disponibilités de la réserve et de l'ordre de priorité départemental. Les demandeurs de droits seront avertis au premier trimestre 2014 s'ils obtiennent des droits supplémentaires.

#### **Points de vigilance :**

Pour être recevables, ces demandes doivent être retournées à la DDT **au plus tard le 30 novembre 2013.**

La demande de droits à primes ne porte que sur des droits supplémentaires. Par exemple, si vous détenez 40 droits et que vous disposez des femelles nécessaires pour activer 50 droits en 2014, vous devez demander 10 droits (et non 50).

Il n'existe pas d'obligation de détenir un nombre minimum de droits préalables pour demander l'attribution de droits définitifs.

**Le formulaire de demande de droit à prime ne constitue pas une demande de prime : la demande de prime fait l'objet d'un dépôt spécifique que l'éleveur devra réaliser au plus tard le 15 mai 2014 sur Telepac.**

**Date limite de dépôt : le 30 novembre 2013**  
**à la DDT - service économie agricole**  
**57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex**

**Contact :** Fabienne CLERC-LAPREE/[fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr](mailto:fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr)/Tél. 03 80 29 44 81

#### **CONTACTS PRESSE**

Direction des Territoires de la Côte-d'Or  
Service économie agricole et environnement des exploitations  
Fabienne CLERC-LAPREE – Tél. 03 80 29 44 81  
[fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr](mailto:fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr)  
Cabinet-communication  
Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66  
[murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr](mailto:murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr)